

FAVEM

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Montréal, le 1^{er} août 2014

Le Bâtonnier Gilles-Jean Portejoie, avocat au Barreau de Clermont-Ferrand (en France) et Me Gérard Samet, avocat au Barreau du Québec, qui représentent des familles de victimes du crash de l'avion d'Air Algérie annoncent leur coopération dans ce dossier.

Me Samet a demandé à Me Portejoie d'être son correspondant en France pour se constituer partie civile et se joindre à la plainte contre X pour des faits d'homicides involontaires déposée par la famille de Véronique Gineste, une victime française de la catastrophe. Me Portejoie a confirmé cette démarche aux deux juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris désignés pour enquêter sur le crash, depuis que le parquet de Paris a ouvert mardi une information judiciaire pour « homicides involontaires par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement ». Il va également se constituer partie civile dans l'intérêt de MM. Yameogo Bassirou et Mahmoudou Zoungrana qui ont tous deux perdu leur famille dans la catastrophe.

FAVEM, un organisme québécois sans but lucratif d'aide et de défense des droits des victimes, souhaite informer toutes les familles et les proches des victimes du crash de sa disponibilité pour les aider. FAVEM annonce qu'une rencontre d'information de groupe peut être organisée si cela est souhaité par certaines familles.

ATTENTION : NE PAS SIGNER D'ACCORD SÉPARÉ PRÉCIPITÉ AVEC LA COMPAGNIE AÉRIENNE !

Urgent : APPEL AUX FAMILLES ET PROCHES de l'écrasement du vol AH1750 de la compagnie d'aviation Air Algérie/SWIFTAIR, le 25 juillet dernier : solutions médicales et juridiques.

Information à l'intention des familles et des proches des personnes ayant trouvées la mort lors de l'écrasement du vol AH5017 de la compagnie d'aviation Air Algérie survenu le 25 juillet :

1— En cette période de deuil traumatique, FAVEM offre aux proches endeuillés ses plus sincères condoléances et se propose d'abord de les assister, le cas échéant, à faire respecter leurs droits à une prise en charge médicale et psychologique. D'ailleurs le choc traumatique pourrait faire partie du préjudice enduré, suivant l'avis d'experts.

2— **FAVEM travaille avec des avocats qui connaissent les droits des victimes d'accidents et de catastrophes, notamment aériennes.** À cet égard, il convient de préciser que tous les avocats impliqués directement auprès des familles, qui les auront

dûment mandatés seront eux aussi payé aux résultats soit à même les sommes obtenues suivant entente à l'amiable ou jugement.

FAVEM souhaite en conséquence diffuser les informations suivantes qui sont d'intérêt public :

- Les familles de passagers doivent tenter de se regrouper et de former un seul groupe, y compris en regroupant leurs propres avocats ;
- Afin de connaître la vérité et déterminer le plus rapidement possible la chaîne de responsabilités ;
- Pour obtenir la meilleure indemnisation individuelle possible.

En effet, l'union fait la force. Sinon, la vérité et les responsabilités pourraient mettre des années avant d'être connues. Il ne faut pas que chaque famille signe un accord confidentiel séparé et transactionnel : les indemnisations seraient faibles et limitées aux montants minimums des réparations prévues par la Convention de Montréal, sans tenir compte de toutes les responsabilités, donc sans faire indemniser intégralement les ayant-droits pour toutes les fautes ou négligences commises par tous les acteurs concernés.

Parmi les fautifs désignés par les conventions internationales sur l'aviation commerciale et le transport des passagers, il y a la compagnie Air Algérie et la compagnie espagnole de charters sous-traitante qui a fourni un avion assuré avec un équipage ; parmi les fautifs possibles, le constructeur de l'avion et ses sous-traitants, ainsi que les organismes ayant entretenu l'avion, l'ayant certifié ou contrôlé.

Le traité international qui couvre les responsabilités de l'aviation civile internationale, dite convention de Montréal, n'est donc pas la seule indemnisation possible.

Par ailleurs l'avion a été vérifié en France la semaine dernière...

La justice pénale française pourrait mettre des années à découvrir la chaîne de responsabilité, si elle la découvre...

Il ne faut pas attendre et faire rechercher la vérité avec l'aide d'enquêteurs privés et de journalistes d'investigation.

Ce qui pourrait ainsi créer un rapport de force en faveur du regroupement des familles et proches des victimes à l'encontre des compagnies d'assurances des principaux acteurs, afin d'obtenir la meilleure et la plus rapide des indemnisations.

3-Les avocats de FAVEM sont en contact étroit avec des avocats spécialisés en accidents aériens des États-Unis d'Amérique et en France.

Ces avocats nous demandent, pour accélérer la solution indemnitaire du dossier, de répondre à quelques questions :

— À quel endroit les billets d'avion ont-ils été achetés ?

— Qui les a achetés ?

- Le voyage aérien des victimes a-t-il commencé à Ouagadougou au Burkina-Faso ?
- Quelle était leur destination finale ?
- Était-ce un billet aller-retour ou un aller simple ?
- Quelles sont les/la compagnie(s) d'aviation concernée(s) ou successives pour chaque billet ?

Merci de nous transmettre ces réponses le plus rapidement possible.

Les avocats américains, qui sont représentés par Me Tracy Johnson du Barreau de Houston, sont spécialisés dans la mise en cause de la responsabilité des constructeurs d'avion comme McDonnell Douglas ou Boeing.

Les avocats américains financeront tous les coûts du dossier, y compris ceux d'enquêtes privées (les proches et les familles n'auraient rien à déboursier) et seraient payés par un pourcentage sur les résultats obtenus.

Les références et justificatifs sur les plus grosses affaires mondiales de crash aérien seraient transmis en cas de manifestation d'intérêt suffisante des familles et proches concernés.

(30)

Pour plus d'information

Contactez FAVEM

(514) 593-2927

ou par courriel :

lisadamico2@gmail.com

Site web :

<http://www.favem.org/>